



Version du 21/02/2023

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « Conditions Générales ») ou « Conditions Générales de Vente » ou « CGV » s'appliquent à tout achat effectué hors ligne par un client consommateur (ci-après « le Client ») auprès de KENZAI, Société à responsabilité limitée, au capital social de 8.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 498 536 655, dont le siège social est situé 5 rue des Acilloux – Cournon d'Auvergne 63800, Tél +33 4 73 26 42 27

Identifiant unique (IDU) n° FR229391_04DHQB (Ci-après « KENZAI »).

IMPORANT

Toute Commande de Produits implique obligatoirement l'acceptation sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Les termes employés ci-après ont, dans les présentes Conditions Générales de Vente, la signification suivante :
« Client » : désigne le cocontractant de KENZAI qui garantit avoir la qualité de consommateur telle que définie par le droit et la jurisprudence française. A ce titre, il est expressément prévu que le Client est une personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.
« Commande » : désigne l'achat hors ligne de Produits par le Client auprès de KENZAI.
« Livraison » : désigne la première présentation des Produits achetés par le Client à l'adresse de livraison indiquée lors de la Commande.
« Parties » : désigne ensemble KENZAI et le Client. Au singulier, désigne une seule des deux Parties.
« Point de vente » : désigne les points de vente physiques de KENZAI, présents ou à venir, qui sont détaillés sur le Site.
« Produits » : désigne l'ensemble des produits proposés à la vente par KENZAI au Client, à savoir notamment des produits de matériaux de construction écologique, du gros œuvre à la finition, d'aménagement extérieur, de décoration, de quincaillerie, d'outillage et de bricolage.
« Territoire » : désigne les territoires sur lesquels KENZAI propose une livraison, soit la France métropolitaine (Hors DROM COM), la Belgique, le Luxembourg et Monaco.

ARTICLE 2. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent la vente des Produits en Point de Vente par KENZAI aux Clients. Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des Commandes de Produits passées hors ligne par le Client qui ne peut en conséquence se prévaloir d'une quelconque disposition de ses propres conditions générales et/ou particulières.

Le Client est clairement informé et reconnaît que ces présentes Conditions Générales de Vente régissent uniquement la vente de Produits par KENZAI à des Clients consommateurs. Le Client est clairement informé et reconnaît que ces présentes CGV régissent uniquement la vente de Produits par KENZAI.

Hors ligne, c'est-à-dire en ne passant pas par l'intermédiaire du Site internet https://www.kenzai.fr/ et A des Clients ayant la qualité de consommateur, c'est-à-dire à toute personne physique qui agit à des fins personnelles et en dehors du cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole. Le Client s'engage à acheter les Produits pour son usage personnel. Pour acheter des Produits sur le Site, les conditions générales de vente applicables aux consommateurs sont accessibles à l'adresse suivante : https://www.kenzai.fr/content/3-conditions-generales-de-vente/particuliers

ARTICLE 3. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

Le Client s'engage à lire attentivement les présentes Conditions Générales de Vente et à les accepter, avant de procéder au paiement de toute Commande de Produits auprès de KENZAI. Les présentes Conditions Générales de Vente sont transmises avant toute Commande de Produits jointes au devis, ou à défaut de devis, lors d'un achat direct au comptoir présentes à la facture et sont également disponibles en Point de Vente. Le Client s'engage à lire les présentes Conditions Générales de Vente à chaque nouvelle Commande et à les accepter, la dernière version desdites CGV s'appliquant à toute nouvelle Commande de Produits.

ARTICLE 4. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les présentes CGV sont composées des documents contractuels suivants, listés par ordre de préséance : Le présent document ; L'annexe 1 relative à la politique de livraison.

ARTICLE 5. COMMANDE DE PRODUITS

ARTICLE 5.1. Caractéristiques des Produits KENZAI est spécialisée dans la vente de produits de matériaux de construction écologique, du gros œuvre à la finition. KENZAI s'engage à présenter au Client, avant toute Commande de sa part, les caractéristiques essentielles des Produits et les informations obligatoires qu'il doit recevoir en vertu du droit applicable. Ces caractéristiques et informations par voie d'affichage en point de vente et au sein du catalogue de Produits, font notamment état de la description, la composition, le format, les caractéristiques techniques, les fonctionnalités et le prix des Produits. Le Client s'engage à lire attentivement ces informations avant de procéder à toute Commande de Produits sous sa seule responsabilité et en fonction de ses propres besoins. La responsabilité de KENZAI ne pourra être retenue d'aucune manière à ce titre. Tous les Produits vendus par KENZAI sont conformes à la législation européenne en vigueur et aux normes applicables en France.

Article 5.2. Commande de Produits

Le Client peut effectuer une Commande de Produits selon les modalités suivantes : En se rendant au sein de l'un des Points de Ventes ; En renvoyant à KENZAI le bon de commande dûment complété accompagné du règlement par voie postale : KENZAI, 5 rue des Acilloux- 63800 COURNON D'AUVERGNE ; ou par voie électronique : comppta@kenzai.fr. Lors de sa Commande, le Client devra vérifier qu'il a choisi le(s) Produit(s) souhaité(s) (y compris la quantité, les caractéristiques et le prix) avant de procéder au paiement. Le Client a également la possibilité de demander un devis (avec d'éventuelles remises en fonction de son activité). Ce dernier lui sera transmis immédiatement en Point de Vente, ou par courriel. Tout Client souhaitant procéder à une Commande devra notamment transmettre toutes les informations utiles à la livraison et à la facturation de sa Commande.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE « BtoC » [Hors ligne]

conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ; 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse. Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable. Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur. Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état. Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation. Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation). Tout consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

ARTICLE 12. RESPONSABILITE

KENZAI ne pourra être tenue pour responsable, ou considérée comme ayant failli aux présentes, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle qu'elle est définie par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français.

ARTICLE 13. FORCE MAJEURE

La responsabilité de KENZAI ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil. En cas de survenance d'un des événements susvisés, KENZAI s'efforcera d'informer le Client dès que possible.

ARTICLE 14. DONNEES PERSONNELLES

Tout consommateur a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL. https://www.bloctel.gouv.fr/

Conformément à la loi n° 2020-901 du 24 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux, tout professionnel se réserve le droit de démarcher un consommateur inscrit sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique lorsqu'il s'agit de sollicitations intervenant dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours et ayant un rapport avec l'objet dudit contrat, y compris lorsqu'il s'agit de proposer au consommateur des produits ou services afférents ou complémentaires à l'objet du contrat en cours ou de nature à améliorer ses performances ou sa qualité.

KENZAI collecte sur le Site des données personnelles concernant ses Clients, afin de gérer les demandes de devis et le suivi des Comptes et contrats, de gérer et d'analyser les Commandes et Livraisons des Produits, de gérer le paiement et d'assurer le bon fonctionnement et l'amélioration permanente du Site, de gérer les demandes de droits issus du RGPD et d'envoyer des newsletters et offres commerciales au Client, sauf si le Client ne souhaite plus recevoir de telles communications de la part de KENZAI. A ce titre, le Client est invité à consulter la Politique de Confidentialité de KENZAI accessible à l'adresse suivante : https://www.kenzai.fr/content/130-politique-de-protection-des-donnees-personnelles, et disponible en Point de Vente, qui lui donnera plus amples informations relatives à la protection des données à caractère personnel, aux traitements effectués via le Site et aux modalités d'exercice des droits.

ARTICLE 15. RECLAMATIONS – SERVICE CLIENTS

Toute question, plainte ou communication du Client pourra être transmise : Par courrier électronique à l'adresse suivante : sav@kenzai.fr Par courrier à : KENZAI, 5 rue des Acilloux- 63800 COURNON D'AUVERGNE

ARTICLE 16. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de KENZAI dont il déclare avoir parfaite connaissance, en ce qui concerne notamment les marques, dessins, brevets et modèles, ainsi que tous autres droits de propriété intellectuelle détenus par KENZAI. L'acceptation des présentes CGV par le Client vaut reconnaissance des droits de propriété intellectuelle de KENZAI et engagement de les respecter. Toute représentation ou reproduction totale ou partielle de ces éléments, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable expresse de KENZAI est interdite et constituera une contrefaçon sanctionnée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. KENZAI garantit que les Produits vendus au Client ne portent eux-mêmes aucunement atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers. KENZAI dispose de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'exécution du présent contrat, et est ainsi pleinement habilitée à procéder à la vente des Produits.

ARTICLE 17. VALIDITE DES CONDITIONS GENERALES

Toute modification de la législation ou de la réglementation en vigueur, ou toute décision d'un tribunal compétent invalidant une ou plusieurs clauses des présentes Conditions Générales de Vente ne saurait affecter la validité des présentes Conditions Générales de Vente. Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les Clients à méconnaître les présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 18. MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toutes les Commandes passées hors ligne par le Client. Les Conditions Générales sont datées de manière précise et pourront être modifiées et mises à jour par KENZAI à tout moment. Les Conditions Générales applicables sont celles en vigueur au moment de la Commande.

Les modifications apportées aux Conditions Générales ne s'appliqueront pas aux Produits déjà commandés.

ARTICLE 19. COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE

LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES AINSI QUE LES RELATIONS ENTRE LE CLIENT ET KENZAI SONT REGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS. EN CAS DE LITIGE, SEULS LES TRIBUNAUX FRANÇAIS SERONT COMPETENTS. Toutefois, préalablement à tout recours au juge arbitral ou étatique, sera privilégiée la négociation dans un esprit de loyauté et de bonne foi en vue de parvenir à un accord amiable lors de la survenance de tout conflit relatif au présentes CGV, y compris portant sur sa validité. Pour enclencher cette médiation, le Client peut contacter le médiateur de KENZAI : AME CONSO qui peut être saisi par voie postale à l'adresse suivante : 11 Place Dauphine – 75001 PARIS ou encore en remplissant un formulaire sur le site internet accessible à l'adresse suivante : http://www.mediationconso-ame.com/ Tout consommateur a également la possibilité de recourir à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges accessible à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/consumers/resolve-your-consumer-complaint_fr. La Partie souhaitant mettre en œuvre le processus de médiation devra préalablement en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant les éléments du conflit. La médiation ne présentant pas un caractère obligatoire, le Client ou de KENZAI peut à tout moment se retirer du processus. DANS L'HYPOTHESE OU LA MEDIATION ECHOQUERAIT OU NE SERAIT PAS ENVISAGEE, LE LITIGE AYANT PU DONNER LIEU A UNE MEDIATION SERA CONFIEE A LA JURIDICTION COMPETENTE DESIGNEE CI-DESSUS.

ANNEXE 1

POLITIQUE DE LIVRAISON

Zone de Livraison Les Produits proposés ne peuvent être livrés que sur les Territoires. Il est possible de passer une Commande pour toute adresse de livraison située en dehors de ces Territoires. Les Produits sont expédiés à (aux) l'adresse(s) de livraison que le Client aura indiquée(s) lors de la Commande.

Délai d'expédition

Les délais dans lesquels KENZAI s'engage à préparer la Commande puis à établir la facture, avant expédition des Produits en stock, sont indiqués lors de la Commande. Ces délais s'entendent hors weekends ou jours fériés.

KENZAI fait en sorte que les Commandes des produits en stock soient expédiées dans un délai de 30 jours après réception du paiement. Le paiement est considéré reçu une fois les sommes versées sur le compte bancaire de KENZAI. Un message électronique sera adressé au Client au moment de l'expédition des Produits, à condition que l'adresse électronique fournie soit correcte.

Délais & Frais de Livraison

Au cours de la Commande, KENZAI indique au Client les délais et formules d'expédition possibles pour les Produits achetés. Les coûts d'expédition sont calculés en fonction du mode de Livraison, du poids du colis, de l'adresse de Livraison et du montant de la Commande. Les délais de livraison sont ceux fixés entre les parties en fonction du lieu du livraison et ce sous réserve des conditions d'approvisionnement et de transport. KENZAI s'engage à mettre en œuvre la plus grande diligence pour respecter les délais.

Modalités de Livraison

Le colis sera remis au Client à l'adresse indiquée lors de la commande, contre signature et sur présentation d'une pièce d'identité. En cas d'absence, un avis de passage sera laissé au Client afin de lui permettre d'aller chercher son colis dans un point de retrait.

Problèmes de Livraison

En cas de manquement du professionnel à son obligation de délivrance, le Client pourra se prévaloir de l'article L.216-6 du Code de la consommation qui prévoit la possibilité : De notifier la suspension du paiement de tout ou partie du prix jusqu'à ce que le professionnel s'exécute, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du Code civil ; De résoudre le contrat, si après avoir mis en demeure le professionnel d'effectuer la délivrance dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Le contrat est considéré comme résolu à la réception par KENZAI de la lettre ou de l'écrit informant de cette résolution, à moins que KENZAI ne se soit exécutée entre temps.

Le Client peut immédiatement résoudre le contrat :

- Lorsque le professionnel refuse de délivrer le Produit ou lorsqu'il est manifeste qu'il ne livrera pas le bien ;
- Lorsque le professionnel n'exécute pas son obligation de délivrance du Produit à la date ou à l'expiration du délai prévu par l'article L.216-1 du Code de la consommation et que cette date ou ce délai constitue pour le Client une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du Client avant la conclusion du contrat.
- Lorsque le contrat est résolu dans les conditions susmentionnées, KENZAI rembourse le Client de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.